

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LIMPIVILLE

Séance du vendredi 1^{er} juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis GOSSELIN, Maire.

Présents : Régis GOSSELIN, Maire, Hubert LEDUEY, Adjoint, Didier BARDIN, Marie-Claire BETTENCOURT, Yves HEBERT, Christèle HIS,

Absent excusé ayant donné pouvoir : Loïc LEPAGE donne pouvoir à Hubert LEDUEY.

Absents : Nathalie BAILLIEUL, Priscille HILAIRE, Aurélie LAMURE, Joseph VITTECOQ

Monsieur Yves HEBERT est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion en date du 29 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

➤ **Délibération 20220701-1 : Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Gruchet-Le-Valasse**

Avis favorable de l'assemblée délibérante - **Adopté à l'unanimité**

➤ **Délibération 20220701-2 : Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Eu**

Avis favorable de l'assemblée délibérante - **Adopté à l'unanimité**

➤ **Délibération 20220701-3 : Demande d'adhésion au SDE76 de la commune d'Arques-La-Bataille**

Avis favorable de l'assemblée délibérante - **Adopté à l'unanimité**

➤ **Délibération 20220701-4 : Projet de centrale éolienne La Briqueterie à Saint-Maclou-La-Brière et Vattetot-Sous-Beaumont**

Avis favorable de l'assemblée délibérante – **Adopté à l'unanimité**

➤ **Délibération 20220701-5 : Désignation d'un élu pour signer les permis et déclarations préalables au sens du Code de l'Urbanisme**

Monsieur Didier BARDIN, conseiller municipal est désigné pour prendre les décisions et signer les actes nécessaires à l'instruction des permis et déclarations préalables au sens du Code de l'Urbanisme nécessaires aux projets auxquels Monsieur Le Maire est intéressé. – **Adopté à l'unanimité**

➤ **Délibération 20220701-6 : Centre de Gestion 76 – Nouvelle Mission – La Médiation Préalable Obligatoire (MPO)**

Cette nouvelle mission a pour objectif d'accompagner la collectivité dans la recherche d'une solution amiable et éviter ainsi toute procédure contentieuse dans le cadre d'un litige potentiel avec l'un des agents. La signature d'une convention est nécessaire entre le président du CDG76 et Monsieur Le Maire. – **Adopté à l'unanimité**

- **Délibération 20220701-7 : Répartition financière entre les communes de Limpiville, Thiétreville et le Syndicat de Voirie**
Avis favorable de l'assemblée délibérante. - **Adopté à l'unanimité**
- **Délibération 20220701-8 : Comité des Fêtes de Limpiville – demande de subvention complémentaire année 2022**
Avis favorable de l'assemblée délibérante – **Adopté à l'unanimité**
- **Délibération 20220701-9 : Publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants**
A compter du 1^{er} juillet 2022, les actes réglementaires, les procès-verbaux et les délibérations seront publiés sous format dématérialisé sur le site internet de la commune. – **Adopté à l'unanimité**
- **Délibération 20220701-10 : Décision Modificative n°2 – Budget Primitif 2022**
Avis favorable de l'assemblée délibérante – **Adopté à l'unanimité.**

Fait à LIMPIVILLE,

Le 04 juillet 2022

Le Maire,

Régis GOSSELIN

